

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 8 juin 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Me Manon Thériault, greffière
 Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vertu des différents décrets et arrêtés issus du ministère de la Santé et des Services sociaux et notamment celles du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 prévoient que la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, ainsi que la greffière, ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 4 juin 2021, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 8 juin 2021, 19 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 2 712 956 du cadastre du Québec - élargissement du trottoir sur la route Édouard-VII

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Dépôt de la liste des employés surnuméraires et étudiants embauchés par le directeur général

3.2 Approbation - échelle salariale du personnel étudiant - Service des travaux publics

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi d'un mandat - Fourniture de services professionnels - modification des plans et devis - parc linéaire route Édouard-VII

6.2 Rejet de soumissions - Fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux - garage municipal - Appel d'offres GEN-2021-09

7 SÉCURITÉ INCENDIE

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Autorisation de signature - Entente autorisant le remblayage d'une partie du lot 2 714 189 du cadastre du Québec - 140, rang Saint-André

8.2 Dérogation mineure - DM-2021-052 – 463, rue Deneault – Marges avant et avant-secondaire dérogatoires pour un

bâtiment unifamilial projeté (lot 6 435 367 du cadastre du Québec)

- 8.3 Dérogation mineure - DM-2021-061 – 100, 110, 120 et 130, rue Du Méandre – Implantation et nombre de cases dérogatoires de l'aire de stationnement projeté d'un projet intégré (lot 6 382 039 du cadastre du Québec)
- 8.4 Adoption - Règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme
- 8.5 Adoption - Règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement
- 8.6 Adoption - Second projet de règlement 502 concernant les usages conditionnels
- 8.7 Adoption - Règlement numéro 503 de construction
- 8.8 Adoption - Règlement numéro 504 sur la gestion de l'urbanisme
- 8.9 Adoption - Règlement numéro 505 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- 8.10 Adoption - Règlement numéro 506 sur les dérogations mineures
- 8.11 Adoption - Règlement numéro 507 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 8.12 Avis de motion - Règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 8.13 Adoption - Règlement numéro 509 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

9 Divers

- 9.1 Varia
- 9.2 Informations de madame la mairesse
- 9.3 Période de questions
- 9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-06-127 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-06-128 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 1er juin 2021.

21-06-129 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 2 712 956 du cadastre du Québec - élargissement du trottoir sur la route Édouard-VII

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'acquérir, de Denise Robert ou de tout autre propriétaire, au prix de 2 000 \$ et aux conditions de l'offre d'achat d'une servitude acceptée le 11 mai 2021, les servitudes réelles et perpétuelles de passage, de construction, de maintien, d'entretien, de réparation, de reconstruction, de remplacement d'un trottoir contre une partie du lot 2 712 959 du cadastre du Québec.

Cette parcelle de terrain est d'une superficie approximative de 0,998 mètres carrés. Elle est plus amplement montrée au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, pour la préparation du plan et de la description technique requis afin de procéder à l'acquisition de la servitude.

De mandater Me Hamelyne Guirand, notaire, pour préparer l'acte de servitude de même que tous les autres documents requis à cette fin.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous autres documents pouvant être requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

Que les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-202-00-411.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

DEP-2021-05 Dépôt de la liste des employés surnuméraires et étudiants embauchés par le directeur général

Conformément à l'article 14 du règlement 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

21-06-130 Approbation - échelle salariale du personnel étudiant - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir une échelle salariale pour les étudiants oeuvrant notamment au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver l'échelle salariale pour les étudiants œuvrant au Service des travaux publics, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-06-131 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 29 avril au 20 mai 2021, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2021-04-29	S10765-10772, M708, 43728 à 43744	83 138,02\$
2021-05-06	S10773-10780, M709-710, 43745 à 43758	287 292,14\$
2021-05-13	S10808-10816, M711-713, 43796 à 43834	83 098,89\$
2021-05-20	S10817-10836, M714-716, 43835 à 43861	620 438,37\$
TOTAL		1 073 967,42\$

21-06-132 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
2021-05	72 438,09 \$	FAG	S10851 à S10893 et 43892 à 43913
TOTAL	72 438,09 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

21-06-133 Octroi d'un mandat - Fourniture de services professionnels - modification des plans et devis - parc linéaire route Édouard-VII

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire prolonger la piste multifonctionnelle, du côté ouest de la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet;

CONSIDÉRANT QUE cette piste comporte une passerelle qui surplombe la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire d'intégrer un écran d'intimité sur cette passerelle et de la déplacer afin de préserver un arbre centenaire;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT l'offre présentée à cette fin par GBI experts-conseil au prix de 30 238,43 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipule que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 105 700 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de mandater GBI experts-conseil pour la modification des plans et devis pour les travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle, du côté ouest de la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet au prix de 30 238,43 \$, incluant les taxes, le tout aux conditions stipulées à leur offre du 14 mai 2021.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pouvant être requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 22-330-00-711.

21-06-134 Rejet de soumissions - Fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux - garage municipal - Appel d'offres GEN-2021-09

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire devait obtenir un minimum de 56 points lors de l'analyse qualitative de sa soumission, à défaut de quoi, celle-ci était rejetée;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'une d'entre elles n'a pas obtenu le minimum de points requis;

CONSIDÉRANT QUE l'autre n'est pas conforme ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de rejeter les soumissions ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres numéro GEN-2021-09 pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du garage municipal.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21-06-135 Autorisation de signature - Entente autorisant le remblayage d'une partie du lot 2 714 189 du cadastre du Québec - 140, rang Saint-André

Considérant que les travaux ont pour but d'améliorer l'approvisionnement en gaz naturel pour les régions de l'Estrie et de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente concernant le remblayage d'une partie du lot 2 714 189 du cadastre du Québec entre la Ville et TransCanada PipeLines Ltd.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

21-06-136 Dérogation mineure - DM-2021-052 – 463, rue Deneault – Marges avant et avant-secondaire dérogatoires pour un bâtiment unifamilial projeté (lot projeté 6 435 367 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2021-052 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret ministériel numéro 433-2021 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 24 mars 2021, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, dont la dérogation mineure, est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance est tenue à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et qu'il est donc impossible pour les citoyens de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de la présente dérogation mineure se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun

commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 461, rue Deneault sur le lot 2 713 992 (463, rue Deneault et lot 6 435 367 projetés) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et le décret ministériel numéro 433-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 21-05-19-05 - dossier DM-2021-052;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

De refuser la dérogation mineure pour l'immeuble projeté situé au 463, rue Deneault sur le lot projeté 6 435 367 du cadastre du Québec, dans les zones H-06 et H-312, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé, implanté à 10,15 mètres de la ligne avant et à 2,24 mètres de la ligne avant-secondaire de terrain.

21-06-137 Dérogation mineure - DM-2021-061 – 100, 110, 120 et 130, rue Du Méandre – Implantation et nombre de cases dérogatoires de l'aire de stationnement projeté d'un projet intégré (lot 6 382 039 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2021-061 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret ministériel numéro 433-2021 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 24 mars 2021, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, dont la dérogation mineure, est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance est tenue à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et qu'il est donc impossible pour les citoyens de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de la présente dérogation mineure se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée

par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé aux 100, 110, 120 et 130, rue du Méandre sur le lot 6 382 039 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et le décret ministériel numéro 433-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 21-05-19-06 - dossier DM-2021-061;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 100, 110, 120 et 130, rue du Méandre sur le lot 6 382 039 du cadastre du Québec, dans la zone H-29, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement de deux aires de stationnement comptant un total de 198 cases de stationnement, dont 13 cases sont implantées en cours avant.

21-06-138 Adoption - Règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme.

21-06-139 Adoption - Règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

21-06-140 Adoption - Second projet de règlement 502 concernant les usages conditionnels

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 502 concernant les usages conditionnels.

21-06-141 Adoption - Règlement numéro 503 de construction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 503 de construction.

21-06-142 Adoption - Règlement numéro 504 sur la gestion de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 504 sur la gestion de l'urbanisme.

21-06-143 Adoption - Règlement numéro 505 sur les plans d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 505 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

21-06-144 Adoption - Règlement numéro 506 sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 506 sur les dérogations mineures.

21-06-145 Adoption - Règlement numéro 507 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement numéro 507 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

AM-2021-15 Avis de motion - Règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

21-06-146 Adoption - Règlement numéro 509 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 509 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DIVERS

Aucun point à l'ordre du jour.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs

coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 4 juin 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-06-147 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 38.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière

Échelle salariale - Personnel étudiant du Service des travaux publics

2021

Étudiant au Service des travaux publics	
1 ^{er} Échelon	13,50 \$
2 ^e Échelon	14,25 \$
3 ^e Échelon	15,00 \$
4 ^e Échelon	15,75 \$
5 ^e Échelon	16,55 \$

Salaires minimum au 1^{er} mai 2021 : 13,50 \$

mt